

L'an deux mille vingt-quatre, le sept mars à 19 heures 30, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio culturelle de Vendes, commune de Bassignac, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, (Champagnac), Daniel CHEVALEYRE, Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe VIALLEIX (Lanobre), Philippe DELCHET (La Monselie), Jean Michel HOJAK (Le Monteil), Mireille LEYMONIE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Jean Philippe SERRE (Saignes), Jean Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Françoise GILLES (Sauvat), Joëlle NOEL (Trémouille), Fabrice MEUNIER, Arnaud MOREAU (Vebret) , Alain DELAGE, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, Clotilde JUILLARD, René BERGEAUD, Maire Ange FLEURET BRANDAO (Ydes)

Ont donné pouvoir : Pascal LORENZO (Lanobre) à Philippe VIALLEIX (Lanobre), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières) à Éric MOULIER (SAIGNES)

Secrétaire de séance : Stéphane BRIANT

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 26 / Nombre de votants : 28

Date de la convocation : 1^{er} mars 2024

20240307014DE

CONVENTION D'ADHESION CANTAL AUVERGNE ENTREPRENDRE

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises est une association de droit privé, financée par des fonds publics dont principalement la Région et le Département du Cantal, mais composée de membres répartis dans différents collèges, dont un composé d'EPCI.

Sumène Artense communauté et l'association de droit privé Région Auvergne Rhône Alpes Entreprises ont formalisé, par le biais d'une adhésion, un partenariat depuis 2019.

Monsieur le Président précise qu'il s'agit d'un partenaire incontournable pour l'accompagnement de porteurs de projets.

Le montant de la cotisation est comme indiquée dans le tableau suivant :



Collèges	Sous collèges	cotisation annuelle 2023
Entreprises	Moins de 50 salariés	100,00 €
Entreprises	Entre 50 et 250 salariés	200,00 €
Entreprises	Entre 251 et 5000 salariés	500,00 €
Entreprises	Supérieur à 5000 salariés	1 000,00 €
Organismes financiers		1 500,00 €
Enseignement supérieur, de la recherche et de la formation		500,00 €
Chambres consulaires et CRESS		500,00 €
départements		1 000,00 €
Métropoles		1 500,00 €
Région		- €
EPCI	Communauté de communes	100,00 €
EPCI	Communautés d'agglomération	500,00 €
EPCI	Communauté urbaines	1 000,00 €
Pôle de compétitivité et clusters		300,00 €

La cotisation pour Sumène Artense communauté s'élève à 100 € pour l'année 2024

Il s'agit pour le Conseil :

- De valider le principe de renouvellement d'adhésion avec Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises
- De valider la participation financière à hauteur de 100€ pour l'année 2024
- D'autoriser Monsieur le Président à signer le renouvellement d'adhésion avec Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 28 voix POUR :

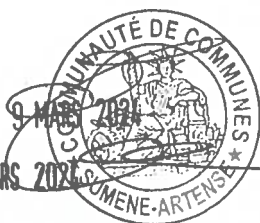
- valide le principe de renouvellement d'adhésion avec Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises
- valide la participation financière à hauteur de 100€ pour l'année 2024
- autorise Monsieur le Président à signer le renouvellement d'adhésion avec Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises
- autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 7 mars 2024

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Marc MAISONNEUVE



Délibération rendue exécutoire
Transmise à la Préfecture le
Affichée ou publiée le
Document certifié conforme

19 MARS 2024

Le Président, Marc MAISONNEUVE

Le présent délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

RF
ADRIILLAC
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 19/03/2024
0224150105520240307014DEDE